

MAIRIE DE MAGNONCOURT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 15 octobre 2025

* ASSIETTE ET DÉLIVRANCE DES COUPES AFFOUAGERES 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'assiette des coupes 2026 comme suit :

- 9af : emprise cloisonnement
- 18r, 21r, 27r : régénération secondaire

* RAPPORT ANNUEL DE L'EAU POTABLE :

Le rapport est consultable en mairie et sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr.

Monsieur Luis DA SILVA, 2ème adjoint présente le rapport 2024

Faits marquants :

Analyses : les analyses microbiologiques et physico-chimique de l'eau potable sont réalisées par l'ARS, 100% des paramètres analysés sont conformes à la réglementation en vigueur.

Rendement du réseau : le rendement du réseau de distribution pour 2024 est de 93,40%

Prix du service TTC pour 120m3 au 1er janvier N+1 : 2,44 €/m3

* RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Le rapport est consultable en mairie et sur le site de l'Observatoire National des Services publics de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr.

Monsieur Luis DA SILVA, 2ème adjoint présente le rapport 2024.

Les principaux indicateurs sont :

- nombre d'abonnés : 226
 - nombre d'habitants : 421
 - Linéaire du réseau hors branchements : 2kms610
- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier N+1 : 1,54 €/m3

* ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté une aide de 50,00 € pour les particuliers qui souhaitent faire détruire un nid de frelons asiatiques sur leur propriété.

Cette aide est cofinancée par la Communauté de Communes de la Haute-Comté, qui rembourse 25,00 euros à la commune.

En complément, une aide de 50,00 euros est également proposée par FREDON Bourgogne-Franche-Comté si vous faites appel à un professionnel agréé.

Soit jusqu'à 100,00 euros d'aide cumulée pour sécuriser votre terrain.

Liste des professionnels agréés disponible sur : www.fredon-bfc.fr

* CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT OU DEUX DE LA COMMUNE D'AILLEVILLERS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAGNONCOURT

Afin de palier à l'absence d'agent technique au service de l'eau la commune de Magnoncourt a décidé de signer une convention avec la commune d'Aillevillers de

mise à disposition d'un ou deux agents titulaires pour un tarif horaire par agent de 25,00 euros, les frais horaires du véhicules s'élèveront à 15,00 euros, à raison de 3 heures 30 hebdomadaires, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois soit en totalité une durée de 6 mois.

Vu pour être affiché le 06 novembre 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Magnoncourt, le 06 novembre 2025



Le Maire